

CONSEIL DE DISCIPLINE

ANNEE 2023 2024

Composition	Titulaires	Suppléants
Proviseur	Florence GENEIX	
Proviseur-Adjoint	Arnaud LAHOGUE	
Gestionnaire	Catherine LEWKOWICZ	
CPE	Monique GRASSAUD	Marie Josée CASTELLO
Personnels d'enseignement et d'éducation	Anne Michèle CRAPET	
	Monique VINCENT	
	Stéphanie MIALOU	Isabel SANCHEZ Y IRANZO
	Jérôme CHATARD	
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service	TANYERES BELTROL Isabelle	ARTHAUD Virginie
Parents d'élèves	DUMONT Philippe	RICHARD Jacques
	MARTINEZ Martial	TOMAS Laurent
Elèves	Shakyl FOS	Hugo CAMBIER
	Paul BONNET	Alizée SAINT MARTINO
	Ambre DEBOURGE	Ewan BERTHELOT

Rôles et missions du conseil de discipline : Il intervient pour des faits d'indiscipline, de transgressions ou de manquements graves aux règles de la vie collective, qui atteignent un niveau de gravité important et qui perturbent le fonctionnement de l'établissement. Le conseil de discipline peut prononcer toutes les sanctions et les mesures de prévention, de réparation et d'accompagnements prévus au règlement intérieur. Il peut en outre, sur rapport du chef d'établissement prononcer l'exclusion temporaire supérieure à 8 jours et est le seul à pouvoir prononcer l'exclusion définitive de l'établissement.